

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Sommaire	5
Liste des abréviations	9
Liste des partis politiques belges	11
Introduction générale , par Frédéric BOUHON et Min REUCHAMPS	13

PREMIÈRE PARTIE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EN BELGIQUE

21

CHAPITRE 1. – Le concept de démocratie représentative : de Sieyès à la Constitution belge de 1831 par Hugues DUMONT	23
INTRODUCTION – LES AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE : UNE INVITATION À REMONTER AUX SOURCES...	23
I. – LA FAUSSE THÉORIE DE L'INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE ET LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE	27
A. – <i>Rappel de la théorie</i>	27
B. – <i>Une théorie contredite par les données du droit positif français</i>	28
C. – <i>Une théorie fallacieuse due à Carré de Malberg</i>	29
II. – L'INDISPENSABLE RETOUR À SIEYÈS POUR COMPRENDRE LES CONCEPTS DE REPRÉSENTATION ET DE NATION	32
A. – <i>Les représentants interprètent la volonté générale</i>	32
B. – <i>La nation source et produit de la représentation</i>	34
C. – <i>Pas de représentation sans élection ; pas d'élection sans confiance : la représentation n'est donc pas réductible à une pure fiction</i>	36

	PAGES
III. – L'HÉRITAGE DE SIEYÈS DANS LA CONCEPTION DU RÉGIME REPRÉSENTATIF ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS NATIONAL	40
A. – <i>Le Congrès national rejette la démocratie directe</i>	41
B. – <i>Le Congrès national plante néanmoins les semences de l'idéal démocratique de l'autogouvernement du peuple par lui-même</i>	42
IV. – LES PARTICULARITÉS DE LA NATION BELGE DANS LE RÉGIME REPRÉSENTATIF ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS NATIONAL	45
A. – <i>Le monacamérisme dans la pensée de Sieyès</i>	45
B. – <i>Le débat entre les « unicaméristes » et les « bicaméristes » au sein du Congrès national : deux conceptions antagonistes de la nation belge</i>	47
C. – <i>Un compromis bien belge...</i>	50
CONCLUSION EN FORME DE RELECTURE DE L'ARTICLE 42 DE LA CONSTITUTION	52
CHAPITRE 2. – Histoire du système électoral belge par Vincent DUJARDIN et Maïté SINGELYN	57
I. – BICAMÉRALISME ET CENS	58
II. – VERS LE SUFFRAGE UNIVERSEL	64
III. – LE SUFFRAGE UNIVERSEL PUR ET SIMPLE... POUR LES HOMMES	67
IV. – LE DROIT DE VOTE POUR TOUTES LES FEMMES.	69
V. – RÉFORMES DE L'ÉTAT ET ÉLECTIONS EUROPÉENNES.	71
VI. – LES NOUVEAUX DÉFIS	75
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	79
CHAPITRE 3. – Évolution des résultats électoraux et systèmes partisans de 1830 à nos jours par Geoffroy MATAGNE et Pierre VERJANS	81
INTRODUCTION	81
I. – ÉVOLUTION DU COMPORTEMENT ÉLECTORAL DE 1848 À 2014	84
A. – <i>Du suffrage censitaire au suffrage masculin tempéré par le vote plural (1848-1919)</i>	84
B. – <i>La période du suffrage universel pur et simple (1919-2014)</i>	86
II. – CATHOLIQUES, SOCIALISTES ET LIBÉRAUX : TROIS « FAMILLES » POLITIQUES SUR DEUX CLIVAGES	89
A. – <i>Disparités régionales : Flandre catholique, Wallonie socialiste et Bruxelles (plus) libérale</i>	89
B. – <i>Situation avant 1961</i>	92
C. – <i>Situation depuis 1961 : la législature charnière de 1961-1965</i>	94

	PAGES
III. – LE CLIVAGE CENTRE-PÉRIPHÉRIE : PÔLES IDENTITAIRES ET DYNAMIQUES PARTISANES	97
IV. – LE CLIVAGE MARCHÉ-TERROIR ET L'APPARITION DES PARTIS ÉCOLOGISTES	101
V. – ÉVOLUTION DES SYSTÈMES PARTISANS ET PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE	103
CONCLUSION : VOLATILITÉ ÉLECTORALE ET DISTANCIEMENT DOCTRINAL	105
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	107
CHAPITRE 4. – Le cadre institutionnel des élections dans la Belgique actuelle, à la lumière du principe de représentation par Jan VELAERS	109
I. – LES ASSEMBLÉES ÉLUES AU NIVEAU FÉDÉRAL, FÉDÉRÉ ET LOCAL	110
A. – <i>Le niveau fédéral</i>	110
B. – <i>Le niveau des communautés et des régions</i>	112
C. – <i>Le niveau des provinces et des communes</i>	118
II. – ÉLECTION, REPRÉSENTATION ET TERRITORIALITÉ	123
A. – <i>Le principe de représentation : pas les électeurs, mais la Nation</i>	123
B. – <i>Les répercussions de la réforme de l'État sur les fondements du système électoral</i>	126
CONCLUSION	136
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	137

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTEURS DES ÉLECTIONS

139

CHAPITRE 5. – Les conditions d'électorat par Xavier MINY, Hélène ORBAN et Sofia VANDENBOSCH	141
I. – LA NATIONALITÉ	142
A. – <i>Le principe</i>	143
B. – <i>Les exceptions</i>	144
II. – L'ÂGE	149
III. – LE DOMICILE	152
A. – <i>Le principe</i>	152
B. – <i>Les exceptions</i>	153
IV. – LA JOUISSANCE DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	158
A. – <i>L'incapacité civile</i>	159
B. – <i>L'incapacité politique</i>	162

	PAGES
EN GUISE DE CONCLUSION	165
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	167
ANNEXE	169
CHAPITRE 6. – Les conditions d'éligibilité par Nicolas BANNEUX et Alix ERNOUX	173
I. – POSITION DU PROBLÈME ET IDENTIFICATION DES NORMES APPLICABLES	173
II. – INÉLIGIBILITÉ ET INCOMPATIBILITÉ	176
III. – LA NATIONALITÉ	177
IV. – LA JOUISSANCE DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	178
V. – L'ÂGE	183
VI. – LE DOMICILE	184
VII. – L'EXPRESSION LINGUISTIQUE	185
VIII. – LE MOMENT AUQUEL LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ S'APPRÉCIENT	186
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	187
ANNEXE	189
CHAPITRE 7. – La confection des listes de candidats : règles juridiques et pratiques politiques par Frédéric BOUHON, Jérémy DODEIGNE et Audrey VANDELEENE	193
I. – LA RÉGLEMENTATION JURIDIQUE	194
A. – <i>Les règles de fond : la composition des listes</i>	194
B. – <i>Les règles de formes : le dépôt des listes</i>	199
II. – LES PRATIQUES POLITIQUES	202
A. – <i>Lignes directrices</i>	202
B. – <i>Illustrations</i>	206
CONCLUSIONS	213
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	214
CHAPITRE 8. – Émergence et disparition des partis par Émilie VAN HAUTE	215
I. – LA GENÈSE DES PARTIS POLITIQUES : UNE APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE CLASSIQUE . . .	215
II. – L'ANALYSE GÉNÉTIQUE APPLIQUÉE AU CAS BELGE : EXPLICATION DE L'ÉMERGENCE DES PARTIS ET DE LA STRUCTURATION DU SYSTÈME PARTISAN EN BELGIQUE	218
A. – <i>Émergence du clivage Église/État et des partis libéral et catholique : 1830-1893</i>	218

	PAGES
B. – <i>Émergence du clivage possédants/travailleurs et du Parti ouvrier belge : 1894-1945.</i>	219
C. – <i>Stabilisation et système à deux partis et demi : 1946-1965.</i>	222
D. – <i>Affirmation du clivage centre/périphérie et émergence des partis ethno-régionalistes : 1965-1980.</i>	223
E. – <i>Multiplicité des clivages et apparition des partis écologistes et de droite et gauche radicales : 1980-2010.</i>	224
CONCLUSION	228
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	229
CHAPITRE 9. – Groupements liberticides et pluralisme politique par Jérôme JAMIN et Jérôme NOSSENT	231
I. – LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE ET L'ANTISÉMITISME.	232
II. – UN « ACCIDENT DE LA DÉMOCRATIE ».	236
III. – LES DÉLITS DE PRESSE À CARACTÈRE RACISTE	238
IV. – LE NÉGATIONNISME	242
V. – L'INTERDICTION DES PARTIS D'EXTRÊME DROITE	246
CONCLUSION	253
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	254

TROISIÈME PARTIE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

257

CHAPITRE 10. – Le financement des campagnes électorales par Marc VERDUSSEN	259
I. – UN FINANCEMENT MODALISÉ.	262
II. – UN FINANCEMENT CONDITIONNÉ	266
A. – <i>La limitation des dépenses électorales</i>	266
B. – <i>La régénération des campagnes électorales.</i>	267
C. – <i>La compression des libéralités privées</i>	268
D. – <i>L'injonction de transparence financière</i>	269
E. – <i>L'insularisation des partis racistes.</i>	269
F. – <i>Les sanctions.</i>	273
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	276

	PAGES
CHAPITRE 11. – L'accès aux médias (anciens et nouveaux) pendant la campagne électorale par Quentin VAN ENIS	279
I. – RÉFLEXIONS LIMINAIRES	280
A. – <i>La délicate délimitation entre l'accès aux médias et le financement de la campagne</i>	280
B. – <i>Les difficultés de la régulation à l'heure de la convergence médiatique</i>	282
II. – LE CADRE INTERNATIONAL	284
A. – <i>Au plan universel</i>	285
B. – <i>Au plan européen</i>	286
III. – LE CADRE NATIONAL	297
A. – <i>Les médias audiovisuels</i>	298
B. – <i>La presse écrite et l'internet</i>	304
EN GUISE DE CONCLUSION	310
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	312
 CHAPITRE 12. – L'impact de la campagne électorale sur le vote : mise en perspective et études de cas par Régis DANDOY, Geoffroy MATAGNE, Caroline VAN WYNSBERGHE, Jehan BOTTIN et Maximilien COGELS	313
I. – L'IMPACT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE : MISE EN PERSPECTIVE	314
II. – DÉPENSES ÉLECTORALES, COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX LORS DES DERNIÈRES CAMPAGNES ÉLECTORALES	317
A. – <i>Dépenses électorales</i>	318
B. – <i>Couverture médiatique</i>	325
C. – <i>Réseaux sociaux</i>	328
CONCLUSIONS	331
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	331
 CHAPITRE 13. – Sondages et élections par Frédérick BASTIEN et Ruth DASSONNEVILLE	333
I. – LES SONDAGES ET LES PARTIS POLITIQUES	334
A. – <i>Les sondages commandés par les partis</i>	334
B. – <i>L'impact des sondages médiatiques sur les partis</i>	336
II. – LES SONDAGES ET LES MÉDIAS	337
A. – <i>Le mode de cadrage des campagnes électorales</i>	338
B. – <i>La présentation des sondages électoraux</i>	340
C. – <i>La fiabilité des sondages électoraux belges</i>	342

	PAGES
III. – LES SONDAGES ET LES CITOYENS	346
IV. – LA RÉGLEMENTATION DE LA DIFFUSION DES SONDAGES ÉLECTORAUX	348
V. – LES SONDAGES, UNE NÉCESSITÉ...	349
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	350

QUATRIÈME PARTIE

LE SCRUTIN ET SES MODALITÉS

351

CHAPITRE 14. – La fréquence des élections par Frédéric BOUHON	353
I. – L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS À DES INTERVALLES RAISONNABLES	354
II. – LA DURÉE ORDINAIRE DE LA LÉGISLATURE	356
A. – <i>La Chambre des représentants et le Sénat</i>	356
B. – <i>Les Parlements de Région et de Communauté</i>	358
C. – <i>Les conseils provinciaux et communaux</i>	360
D. – <i>Le Parlement européen</i>	361
III. – LA DURÉE EXTRAORDINAIRE DE LA LÉGISLATURE	361
IV. – SYNCHRONISATION OU DÉSYNCHRONISATION DES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES ?	365
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	370
CHAPITRE 15. – Le vote par Jean-Thierry DEBRY	373
I. – LE LIEU DU VOTE	377
A. – <i>Quand l'électeur est convoqué pour voter avec un crayon</i>	377
B. – <i>Quand l'électeur est convoqué pour voter avec une machine.</i>	380
II. – LE MOMENT DU VOTE	381
A. – <i>Quand l'électeur est invité à voter avec un crayon.</i>	381
B. – <i>Quand l'électeur est invité à voter avec une machine</i>	383
III. – LE MATÉRIEL ÉLECTORAL	383
A. – <i>Les instruments classiques.</i>	383
B. – <i>Les nouvelles technologies</i>	387
IV. – LES ACTEURS	390
A. – <i>Quand les isolements sont munis d'un crayon.</i>	390
B. – <i>Quand les isolements sont équipés d'une machine.</i>	396
EN GUISE DE CONCLUSION	399
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	400

	PAGES
CHAPITRE 16. – Le vote obligatoire	
par Min REUCHAMPS, Sophie DEVILLERS, Didier CALUWAERTS et Frédéric BOUHON	403
I. – L'INTRODUCTION DU VOTE OBLIGATOIRE EN BELGIQUE	404
A. – <i>Les arguments en faveur du vote obligatoire</i>	404
B. – <i>Les arguments en défaveur du vote obligatoire</i>	408
II. – LE VOTE OBLIGATOIRE EN DROIT POSITIF	410
A. – <i>Le principe du vote obligatoire</i>	411
B. – <i>Les poursuites et les sanctions</i>	412
C. – <i>La situation des étrangers installés en Belgique et des Belges expatriés</i>	413
III. – LES CONSÉQUENCES POLITIQUES DU VOTE OBLIGATOIRE	414
A. – <i>Les conséquences directes</i>	414
B. – <i>Les conséquences indirectes</i>	415
EN GUISE DE CONCLUSION	420
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	421
CHAPITRE 17. – Le mode de scrutin : la représentation proportionnelle	
par Koen MUYLLE	423
I. – INTRODUCTION	423
II. – HISTORIQUE.	424
III. – LE DROIT POSITIF.	427
A. – <i>Les exigences supranationales et constitutionnelles applicables aux élections européennes, fédérales, régionales et locales</i>	427
B. – <i>Le rapport entre le découpage électoral et le mode de scrutin ?</i> .	434
C. – <i>La législation actuelle régissant les diverses élections organisées en Belgique</i>	438
IV. – LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MODE DE SCRUTIN.	443
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	446
CHAPITRE 18. – Apparetement et seuil électoral	
par Min REUCHAMPS, François ONCLIN et Christoph NIESSEN	447
I. – APPARETEMENT.	448
A. – <i>Définitions et règles juridiques</i>	448
B. – <i>Conséquences électorales</i>	452

	PAGES
II. – SEUIL ÉLECTORAL	455
A. – <i>Définitions et règles juridiques</i>	455
B. – <i>Conséquences électorales</i>	458
CONCLUSIONS	462
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	462
CHAPITRE 19. – La case de tête et son effet dévolutif par Anne-Emmanuelle BOURGAUX, Thibault GAUDIN et Jean-Benoit PILET	465
I. – LES SYSTÈMES PROPORTIONNELS DE LISTES EN EUROPE ET LEURS ÉVOLUTIONS	466
II. – LES RÈGLES PRÉSIDENT À LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS ÉLUS AU SEIN DES LISTES EN BELGIQUE	469
A. – <i>Fin XIX^e siècle : les origines</i>	469
B. – <i>Le tournant des XX^e-XXI^e siècles : l'heure des réformes</i>	474
III. – USAGES ET EFFETS DU VOTE DE PREFERENCE EN BELGIQUE	476
IV. – LES DÉBATS POLITIQUES AUTOUR DE L'EFFET DÉVOLUTIF DE LA CASE DE TÊTE	479
A. – <i>Au niveau communal et provincial</i>	480
B. – <i>Au niveau fédéré.</i>	483
CONCLUSIONS	487
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	489
CHAPITRE 20. – Comprendre les dynamiques des réformes électorales par Jean-Benoit PILET	491
INTRODUCTION	491
I. – EXPLIQUER LA DYNAMIQUE DES RÉFORMES ÉLECTORALES	493
A. – <i>Les acteurs des réformes électorales.</i>	493
B. – <i>Les éléments déclencheurs des réformes électorales</i>	496
C. – <i>Les motivations des acteurs</i>	498
II. – LES RÉFORMES ÉLECTORALES EN BELGIQUE	501
A. – <i>Les acteurs des réformes électorales en Belgique.</i>	501
B. – <i>Les déclencheurs des débats de réforme électorale</i>	504
C. – <i>Les motivations des acteurs</i>	506
CONCLUSION	508
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	509

	PAGES
CINQUIÈME PARTIE	
LES QUESTIONS POST-ÉLECTORALES	511
CHAPITRE 21. – Résultats des élections et formation des exécutifs par Régis DANDOUY	513
INTRODUCTION	513
I. – LE GOUVERNEMENT N'EST PAS ÉLU.	514
A. – <i>Partis dominants et partis vainqueurs</i>	515
B. – <i>La popularité du chef de l'exécutif</i>	517
II. – RÈGLES INSTITUTIONNELLES	518
III. – LES ÉTAPES DE LA FORMATION DU GOUVERNEMENT	521
A. – <i>Les consultations et missions royales</i>	522
B. – <i>Les coalitions</i>	524
C. – <i>Les négociations</i>	526
D. – <i>La composition du gouvernement</i>	527
E. – <i>La validation par les partis et le Parlement</i>	530
CONCLUSION	531
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	532
CHAPITRE 22. – Le visage de l'État : un portrait des élus depuis 1945 par Nicolas BOUTECA, Carl DEVOS, Herwig REYNAERT, Tony VALCKE et Sigrid VAN TRAPPEN	535
INTRODUCTION	535
I. – LES ÉLITES POLITIQUES NATIONALES	536
A. – <i>Féminisation</i>	536
B. – <i>Rajeunissement</i>	540
C. – <i>Professionnalisation</i>	542
D. – <i>Représentation des minorités ethniques</i>	545
II. – LES ÉLITES POLITIQUES LOCALES	548
A. – <i>Féminisation</i>	548
B. – <i>Rajeunissement</i>	552
C. – <i>Professionnalisation</i>	554
D. – <i>Représentation des minorités ethniques</i>	557
CONCLUSION	562
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	563

	PAGES
CHAPITRE 23. – Le contentieux post-électoral par Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Marc VAN DER HULST et Pieter Dirck G. CABOOR	565
I. – LE MODÈLE « POLITIQUE » : LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS DANS LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	566
II. – L'AVÈNEMENT D'UN MODÈLE JURIDICTIONNEL : LE CONTENTIEUX ÉLECTORAL AU NIVEAU COMMUNAL ET PROVINCIAL	576
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	583
CHAPITRE 24. – Les incompatibilités par Mathias EL BERHOUMI et Céline ROMAINVILLE	585
I. – <i>RATIO LEGIS</i> DES INCOMPATIBILITÉS	588
II. – LES RÈGLES DE RÉOLUTION DES INCOMPATIBILITÉS : À GÉOMÉTRIE VARIABLE	596
III. – LE DÉCUMUL À L'ÉPREUVE DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	602
IV. – DES INCOMPATIBILITÉS SOUMISES À UN CONTRÔLE JURIDICTIONNEL RESTREINT.	606
CONCLUSION	608
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	610
CHAPITRE 25. – La suppléance par Geert GOEDERTIER et Tom DE PELSMAEKER	611
INTRODUCTION	611
I. – COMBLER UN MANDAT VACANT : UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE	612
II. – ARGUMENTS POUR ET CONTRE LES SYSTÈMES APPLIQUÉS	615
A. – <i>Désignation des suppléants par le biais d'élections extraordinaires</i>	615
B. – <i>Désignation des suppléants parmi les candidats titulaires non élus</i>	616
C. – <i>Désignation des suppléants sur des listes séparées</i>	620
III. – CAS DE FIN ANTICIPÉE DU MANDAT.	624
A. – <i>Décès</i>	624
B. – <i>Démission volontaire</i>	625
C. – <i>Le fait de ne plus satisfaire aux conditions d'éligibilité</i>	626
D. – <i>Incompatibilités</i>	627
CONCLUSION	628
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.	629

	PAGES
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	631
Conclusions générales par Jean-Claude SCHOLSEM, avec la collaboration de Frédéric BOUHON et de Min REUCHAMPS	633
 ANNEXES 	
ANNEXE N° 1. – Les dates des élections depuis 1830 par Frédéric BOUHON	645
ANNEXE N° 2. – Les circonscriptions électorales depuis 1830 par Jérémy DODEIGNE et Marc BINARD	655
ANNEXE N° 3. – Les résultats électoraux depuis 1847 par Jérémy DODEIGNE et Hugues RENARD	675
ANNEXE N° 4. – Généalogie des partis politiques en Belgique par Airo HINO	701
Index	707
Notices biographiques des auteurs	713

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PAR

FRÉDÉRIC BOUHON

CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

MIN REUCHAMPS

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Quelques dimanches par décennie, les citoyens sont invités à se rendre dans un bâtiment de leur commune, désigné sur leur carton de convocation, pour se choisir des représentants au sein du Parlement européen ou des principales assemblées politiques du Royaume : la Chambre des représentants, les Parlements de Communauté et de Région, les conseils provinciaux et communaux⁽¹⁾.

L'acte pour lequel les citoyens sont convoqués est simple : en quelques traits de crayon rouge sur un bulletin de vote ou quelques mouvements de crayon optique sur un écran d'ordinateur, ils expriment leurs préférences politiques ; ils accordent leur voix aux partis et aux individus auxquels ils souhaitent confier la responsabilité de conduire la destinée de l'Union européenne, du Royaume, de leur Région, de leur Communauté, de leur province ou de leur commune. À l'abri des regards, caché derrière les panneaux et le rideau de l'isoloir, chaque citoyen prend quelques instants de son temps pour cocher la ou les cases qui correspondent aux candidats de son choix.

Quelques dimanches par décennie, de nombreux électeurs se croisent ainsi dans les maisons communales et les cours d'école. Les premiers venus, peu après l'aube, rentrent parfois chez eux chargés de croissants et de petits pains au chocolat qu'ils dégustent, le devoir électoral

(1) Dans certaines communes, les électeurs sont par ailleurs amenés à élire des conseillers de district ou des conseillers de C.P.A.S.

accompli ; d'autres restent un peu dans les couloirs environnant les salles de vote et prennent le temps de bavarder avec le curé, leur avocat ou leur boucher, avant de reprendre leurs activités dominicales ; quelques-uns sont enthousiastes, d'autres traînent les pieds.

Le vote est un acte simple, répété régulièrement par une large majorité de ceux qui sont soumis aux normes de droit élaborées par les élus ou les organes qui sont responsables devant eux. C'est un acte simple par lequel les citoyens participent à l'exercice du pouvoir et deviennent – pour un temps certes bref – des acteurs de la démocratie.

Mais cet acte n'est simple que tant qu'il est envisagé isolément. En réalité, le vote n'est que l'acte le plus saillant – et le plus important – d'un processus complexe, auquel est consacré le présent ouvrage. Entre l'ouverture de la campagne électorale et la nomination d'un nouvel exécutif constitué sur la base du résultat des élections s'écoule une période relativement longue, caractérisée par de fortes tensions politiques. Au cours de cette période, l'organisation des élections nécessite la mise en œuvre de très nombreuses règles juridiques, souvent techniques, et fait naître de nombreux phénomènes politiques qui contribuent à influencer le partage et l'exercice du pouvoir. Ce sont ces règles juridiques et ces phénomènes politiques qui sont l'objet d'étude de l'ouvrage collectif. Sa première édition, publiée en avril 2012, demandait une mise à jour, non seulement parce que le droit électoral a connu des évolutions significatives sur plusieurs points, mais aussi parce que le paysage politique connaît – en Belgique comme dans bien d'autres démocraties – de sérieux bouleversements.

*

L'étude des systèmes électoraux soulève des questions de divers ordres ; nous sommes donc convaincus que la réunion dans un seul volume des apports de plusieurs disciplines scientifiques est un bon moyen d'aborder le sujet. Au fil du livre se succèdent ainsi les contributions de près de cinquante politologues, juristes, historiens, sociologues et géographes qui, seuls ou à plusieurs, présentent leurs réflexions sur un aspect des systèmes électoraux de la Belgique. Les vingt-cinq chapitres que compte l'ouvrage sont classés en cinq parties. La première d'entre elles vise à offrir une description globale du contexte dans lequel se déroulent les élections en Belgique et du système de démocratie représentative en général. La deuxième partie est consacrée à la détermination des acteurs des élections, c'est-à-dire des individus et des groupes qui jouent un rôle dans le processus électoral. Une perspective

plus dynamique est développée dans la troisième partie qui porte sur la campagne électorale. La quatrième partie, quant à elle, concerne le mode et les modalités du scrutin et décrit l'ensemble des rouages des systèmes électoraux. Enfin, la cinquième et dernière partie est réservée au traitement de quelques questions post-électorales. Dans les lignes qui suivent, nous proposons d'exposer brièvement les thématiques des chapitres contenus dans chacune de ces parties.

La première partie – consacrée à la description de la démocratie représentative en Belgique – s'ouvre par le chapitre de H. Dumont relatif au *concept de démocratie représentative* (chapitre 1^{er}). Cette contribution, qui se fonde notamment sur les travaux du Congrès national de Belgique, revient sur les fondements philosophiques, politiques et juridiques de la notion de représentation, qui est incontournable dans une réflexion sur les élections. V. Dujardin et M. Singelyn retracent ensuite *l'histoire du système électoral belge de 1830 à nos jours* (chapitre 2). Ils mettent en exergue les principales évolutions en ce qui concerne notamment l'extension du suffrage et l'évolution du mode de scrutin, jusqu'à la sixième réforme de l'État. Cette perspective historique est complétée par l'étude de G. Matagne et de P. Verjans qui décrivent *l'évolution des résultats électoraux et des systèmes partisans* (chapitre 3). Ces auteurs présentent les grandes tendances des résultats électoraux depuis la création de la Belgique et explorent parallèlement l'évolution des systèmes partisans qui est intrinsèquement liée à ces résultats. En offrant ainsi une synthèse de près de deux siècles d'élections en Belgique, ce chapitre situe les interactions entre résultats électoraux et partis politiques qui se trouvent en toile de fond tout au long de l'ouvrage. J. Velaers, quant à lui, offre une utile présentation générale du *cadre institutionnel des élections dans la Belgique actuelle* (chapitre 4). Cette étude permet non seulement d'apercevoir l'ensemble des institutions concernées par la thématique électorale mais aussi de dégager les principes généraux applicables en la matière. Elle prolonge également la réflexion de H. Dumont sur le concept de représentation dans le contexte institutionnel belge.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, des questions électorales plus spécifiques sont abordées afin de dresser un panorama des acteurs des systèmes électoraux et de leur rôle respectif. X. Miny, H. Orban et S. Vandenbosch y décrivent les *conditions d'électorat* (chapitre 5) et tracent ainsi les limites de la catégorie des détenteurs du droit de vote. Les auteurs passent en revue les principales questions contemporaines : le droit de vote des étrangers en Belgique, l'organisation du vote des Belges de l'étranger, l'abaissement de l'âge requis pour voter ou encore

le droit de vote des individus condamnés pénalement. Cette étude est suivie par celle de N. Banneux et A. Ernoux qui examinent quant à eux les *conditions d'éligibilité* (chapitre 6). Dans un esprit de complémentarité avec le chapitre précédent, les auteurs explorent les règles qui déterminent les qualités que doivent posséder les candidats et mettent en exergue un certain nombre de questions qui font actuellement débat. Pour être officiellement candidats, les aspirants à un mandat politique doivent encore faire inscrire leur nom sur une liste électorale dûment déposée devant les autorités ; Fr. Bouhon, J. Dodeigne et A. Vandeleene analysent ensemble les principales règles de droit positif qui encadrent la *confection des listes électorales* ainsi que les pratiques des partis politiques en ce qui concerne la sélection des candidats (chapitre 7). Cette contribution, qui montre un des rôles les plus importants des formations politiques, est suivie par celle d'E. Van Haute, consacrée à *l'émergence et à la disparition des partis* (chapitre 8). En partant de nombreux cas empiriques, cette étude vise à offrir une synthèse des raisons sous-jacentes à la création de nouveaux partis ainsi qu'à leur disparition du paysage politique. Enfin, la deuxième partie s'achève par un volet relatif à une catégorie particulière de partis : ceux qui, en raison de leur idéologie et/ou de leurs activités, sont considérés comme extrémistes. J. Jamin et J. Nossent présentent les mesures juridiques et politiques qui sont prises pour lutter contre le développement des *groupements liberticides* tout en assurant le *pluralisme politique* (chapitre 9).

La troisième partie du livre porte sur l'interaction de ces différents acteurs (électeurs, candidats et partis) dans le cadre de la campagne électorale. Afin de donner un aperçu du cadre matériel dans lequel se déroule la joute électorale, M. Verdussen présente une synthèse des règles de *financement de la campagne électorale* et, plus généralement, des partis politiques (chapitre 10). Q. Van Enis aborde ensuite un autre aspect crucial de la campagne électorale : celui de *l'accès aux médias* pendant cette période de préparation des élections (chapitre 11). La diffusion à grande échelle des idées politiques requiert notamment l'utilisation de ressources rares telles que les ondes radio et les fréquences de télévision dont l'accès est régi par des règles juridiques ; de nouvelles questions – notamment juridiques – sont soulevées par le rôle considérable que jouent désormais Internet et les réseaux sociaux au cours de la campagne. Cette partie de l'ouvrage se poursuit avec un chapitre à vocation plus générale qui cherche à mesurer *l'impact de la campagne sur l'électorat* (chapitre 12). R. Dandoy, G. Matagne, C. Van Wynsberghe, J. Bottin et M. Cogels se chargent de

cette synthèse. Enfin, Fr. Bastien et R. Dassoneville traitent de la question plus spécifique des sondages électoraux. Ceux-ci permettent d'obtenir une cartographie de l'opinion publique en temps – presque – réel. Les citoyens et les partis peuvent donc connaître les intentions de vote à quelques semaines ou quelques jours du scrutin. Les auteurs étudient leur influence sur les partis, les médias et les électeurs et tentent, plus généralement, de décrypter les relations complexes entre *sondages et élections* (chapitre 13).

La quatrième partie touche au cœur des systèmes électoraux en étudiant l'ensemble des mécanismes techniques qui sont mis en œuvre pour procéder à l'élection de représentants. Elle s'ouvre par un chapitre de Fr. Bouhon qui analyse la question du *rythme électoral* (chapitre 14). L'auteur aborde la notion de fréquence raisonnable et passe en revue les différentes causes du déclenchement des élections en droit belge que sont l'arrivée au terme de la législature ou la dissolution de l'assemblée concernée. Il examine par ailleurs la question de l'éventuelle synchronisation de différentes échéances électorales, en particulier des élections législatives fédérales et fédérées. Le deuxième chapitre de cette partie de l'ouvrage est proposé par J.-Th. Debry et concerne l'expression proprement dite du *vote* et les modalités qui l'encadrent (chapitre 15). Il y est notamment question du lieu et du moment où le vote est organisé, de l'équipement de la salle et des différents intervenants du bureau de vote. Se rendre au local de vote, lorsque des élections sont organisées, est une obligation en Belgique. M. Reuchamps, S. Devillers, D. Caluwaerts et Fr. Bouhon examinent les raisons historiques qui expliquent le *vote obligatoire*, les modalités juridiques qui l'accompagnent et ses conséquences politiques ; ils abordent aussi la question de son avenir (chapitre 16). K. Muylle consacre ensuite un chapitre au *mode de scrutin proportionnel* tel qu'il est appliqué à tous les niveaux électoraux en Belgique (chapitre 17). L'auteur rappelle les fondements philosophiques, juridiques et politiques de ce type de scrutin et examine ses implications concrètes. Dans le chapitre suivant, M. Reuchamps, Fr. Onclin et C. Niessen examinent deux modalités qui nuancent le fonctionnement du système proportionnel : les *seuils électoraux* et *l'apparement* (chapitre 18). La réflexion sur le caractère proportionnel des élections en Belgique est, en outre, complétée par l'étude d'A.-E. Bourgaux, T. Gaudin et J.-B. Pilet sur la case de tête et son éventuel effet dévolutif (chapitre 19). C'est l'occasion de se pencher davantage sur la répartition des sièges entre les candidats d'une même liste. Enfin, cette partie de l'ouvrage se conclut avec l'analyse de J.-B. Pilet qui cherche à *comprendre les dynamiques des réformes*

électorales (chapitre 20). Ce chapitre analyse l'ingénierie électorale, c'est-à-dire les stratégies qui sous-tendent les changements ou non-changements du système électoral et de ses composantes.

La cinquième et dernière partie du livre propose l'étude de quelques questions post-électorales. Au lendemain des élections, le principal enjeu est la *formation d'un exécutif* sur la base des résultats électoraux (chapitre 21). R. Dandoy examine les quelques normes juridiques qui régissent la matière et explore les pratiques politiques, caractérisées par un mélange de traditions et d'innovations. Si la formation des exécutifs est la question qui retient généralement l'attention des médias, ce sont les membres des assemblées que les citoyens élisent. N. Bouteca, C. Devos, H. Reynaert, T. Valcke et S. Van Trappen dressent le portrait de ces élus. Dans une contribution intitulée *Le visage de l'État : un portrait des élus depuis 1945* (chapitre 22), ce groupe de politologues fait ressortir les grandes évolutions des caractéristiques sociodémographiques des représentants, en analysant l'impact des mesures introduites pour assurer une plus grande diversité telles que les quotas hommes-femmes. Cette étude examine plus généralement la transformation de la fonction de mandataire politique et notamment sa professionnalisation. La période qui suit une élection est aussi celle du *contentieux post-électoral* (chapitre 23). S. van Drooghenbroeck, M. Van der Hulst et P. D. G. Caboor proposent un examen critique de la procédure de vérification des pouvoirs par laquelle certaines assemblées disposent de la prérogative de trancher les éventuels litiges post-électoraux qui concernent leurs propres membres. Ils abordent également les cas où le contentieux est confié au Conseil d'État. Parmi les questions qui se posent notamment après les élections, on relève aussi celle de l'*incompatibilité* entre certains mandats (chapitre 24). M. El Berhoumi et C. Romainville dissèquent le droit positif afin d'établir plusieurs catégories d'incompatibilités et d'expliquer les effets des règles juridiques applicables. Enfin, le dernier chapitre de cette partie – et du livre – est consacré à la question de la *suppléance* (chapitre 25). G. Goedertier et T. De Pelsmaeker examinent les normes juridiques relatives au remplacement des élus qui, pour une raison ou une autre, n'exercent pas leur mandat politique ou l'abandonnent avant son terme.

Après la conclusion générale de J.-Cl. Scholsem, avec la collaboration de Fr. Bouhon et de M. Reuchamps, qui vise à prendre un certain recul sur l'ensemble de l'ouvrage et à mettre en exergue les questions les plus saillantes que pose l'étude des systèmes électoraux de la Belgique, le livre se clôt par quatre annexes. La première d'entre elles, réalisée par Fr. Bouhon, fait l'inventaire des dates des élections, à tous les

niveaux, depuis 1830. La deuxième annexe, conçue par J. Dodeigne et M. Binard, contient plusieurs cartes géographiques qui montrent l'évolution du tracé des circonscriptions électorales depuis 1830. H. Renard et J. Dodeigne présentent ensuite, dans la troisième annexe, une série de tableaux qui reprennent les résultats électoraux depuis 1847. Enfin, en guise de quatrième et dernière annexe, A. Hino propose un schéma qui montre l'évolution historique des partis politiques en Belgique depuis leur création au XIX^e siècle.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES AUTEURS

Nicolas BANNEUX † était substitut du procureur du Roi de Namur, délégué au parquet général de Liège. Maître de conférences à l'Université de Liège (Unités de droit constitutionnel et de droit romain), il s'intéressait notamment aux garanties juridictionnelles qui entourent les droits politiques et au statut constitutionnel des magistrats.

Frédéric BASTIEN est professeur agrégé au Département de Science politique de l'Université de Montréal, au Canada. Il enseigne principalement la méthodologie et la communication politique. Ses recherches portent sur la médiatisation, le journalisme politique, l'usage des technologies de l'information par les partis et les citoyens, et la méthodologie des sondages. Il a codirigé *Les Québécois aux urnes* (Presses de l'Université de Montréal, 2013) et il a publié dans diverses revues, dont *Journalism*, *Hermès* et *Questions de communication*.

Marc BINARD est premier logisticien de recherche à la plate-forme GITAN de l'Unité de Géomatique du Département de Géographie de la Faculté des Sciences de l'Université de Liège. Après avoir réalisé de nombreuses recherches notamment pour la politique scientifique belge (Belspo) et collaboré à l'Atlas National de Belgique, il est actuellement responsable de l'acquisition, de la sauvegarde, de la maintenance et de la diffusion des données géographiques sous forme numérique pour l'Université de Liège. Il gère également les licences de site de cette institution pour différents logiciels relatifs aux systèmes d'information géographique (SIG).

Jehan BOTTIN est politologue, chercheur à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) de l'Université catholique de Louvain. Il mène actuellement une recherche doctorale portant sur le rôle démocratique des fonctionnaires dans le cadre des mutations démocratiques contemporaines.

Frédéric BOUHON est chargé de cours à l'Université de Liège. Ses recherches en droit électoral l'ont notamment amené à publier plusieurs articles et un ouvrage intitulé *Droit électoral et principe d'égalité. L'élection des assemblées législatives nationales en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni* (Bruxelles, Bruylant, 2014).

Anne-Emmanuelle BOURGAUX est chargée de cours en droit constitutionnel à l'École de droit UMONS-ULB. Elle est titulaire d'un DEA en

pensée politique (IEP-Paris) et d'un doctorat en sciences juridiques qui propose une relecture de l'histoire constitutionnelle belge sous l'angle de la participation politique (ULB). Ses recherches portent sur le droit politique, en particulier sur les rapports entre le droit, la démocratie et le fédéralisme.

Nicolas BOUTECA est professeur en sciences politiques au Département de sciences politiques de la Faculté des sciences politiques et sociales à l'Université de Gand. Ses enseignements et ses recherches portent sur le fédéralisme belge et les partis politiques.

Pieter Dirck G. CABOOR est juriste et premier conseiller de direction au service Affaires juridiques et Documentation parlementaire de la Chambre des représentants. Il est l'auteur de plusieurs articles dans le domaine du droit parlementaire, notamment dans la rubrique « Parlement » du *Tijdschrift voor Wetgeving*.

Didier CALUWAERTS est professeur au Département de science politique de la Vrije Universiteit Brussel. Ses recherches portent sur la démocratie dans les sociétés fortement divisées. Il est l'auteur de *Confrontation Through Communication. Democratic Deliberation in Linguistically Divided Belgium* (Peter Lang, 2012) et de *The Legitimacy of Citizen-led Deliberative Democracy: The G1000 in Belgium* (avec Min Reuchamps, Routledge, 2018).

Maximilien COGELS est aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE) de l'Université catholique de Louvain. Il mène une recherche doctorale portant sur la stratégie des partis politiques, ainsi que la personnalisation de la politique. Il a été membre du comité de rédaction de la revue de sciences sociales *Emulations*.

Ruth DASSONNEVILLE est professeure adjointe au Département de Science politique de l'Université de Montréal, au Canada. Elle est titulaire d'une Chaire de recherche du Canada en démocratie électorale. Ses intérêts de recherches portent sur le comportement électoral, le désalignement, la volatilité électorale, le vote économique et les partis politiques.

Régis DANDOY est chargé de cours à l'Université de Waseda, au Japon, et chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur la politique belge, les élections régionales, le fédéralisme, ainsi que sur la méthodologie quantitative en science politique.

Jean-Thierry DEBRY est référendaire à la Cour constitutionnelle et collaborateur à l'Université de Liège. Il est l'auteur de diverses publications traitant principalement du vote électronique, des rapports entre les

composantes de l'État fédéral et des modes de saisine de la Cour constitutionnelle.

Sophie DEVILLERS est doctorante en sciences politiques à l'Université catholique de Louvain et à l'Université de Namur. Ses domaines de recherche sont principalement la démocratie participative et délibérative ainsi que la politique locale.

Carl DEVOS est professeur au Département de sciences politiques de la Faculté des sciences politiques et sociales à l'Université de Gand. Ses enseignements et ses recherches portent sur le fédéralisme belge et le dialogue social. Il est également chroniqueur dans différents médias en Flandre et ancien rédacteur en chef de *Res Publica*, revue de science politique.

Tom DE PELSMAEKER est conseiller-adjoint à la Chambre des représentants, où il assure notamment le secrétariat de la Commission de révision de la Constitution et de la réforme institutionnelle. Il est également collaborateur scientifique au Vakgroep Publiek Recht de l'Université de Gand.

Jérémy DODEIGNE est chargé de cours en sciences politiques à l'Institut de recherches TRANSITIONS de l'Université de Namur. Il a été chercheur invité à la University of Oxford (Marie Curie BeIPD Fellowship), à l'University of Edinburgh, à l'Universitat Pompeu Fabra et à l'Universitat Autònoma de Barcelona. Ses domaines de recherche couvrent l'étude de la politique belge et comparée, la représentation politique dans les systèmes multiniveaux et les modèles de carrière politique des mandataires.

Vincent DUJARDIN est professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain. Chercheur qualifié honoraire du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS, il est aussi professeur invité à l'Université de Strasbourg et à l'Université Jagellone de Cracovie. Ses travaux portent sur l'histoire politique belge, de la construction européenne et des relations internationales.

Hugues DUMONT est professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles où il enseigne le droit constitutionnel, la théorie du droit et le droit institutionnel européen. Il est actuellement vice-recteur à la recherche et président du Centre interdisciplinaire de recherche en droit constitutionnel (CIRC) de cette université. Parmi ses publications récentes, on peut épingler : *Le pacte constitutionnel européen*, tome I, *Fondements du droit institutionnel de l'Union* (avec A. BAILLEUX, Bruylant, 2015) et *La sixième réforme de l'État : l'art du compromis ou l'art de ne pas choisir ?* (codirigé avec M. EL BERHOUMI et I. HACHEZ, Larcier, 2015).

Mathias EL BERHOUMI est professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles où il enseigne le droit constitutionnel. Membre du Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif (CIRC), ses travaux actuels portent sur les États plurinationaux, la répartition des compétences dans l'État fédéral belge, le droit politique et le droit de l'enseignement.

Alix ERNOUX est assistante au sein du service de Droit public et constitutionnel et droits de l'homme et du service de Droit international privé à l'Université de Liège. Ses principales recherches portent sur les droits de l'homme.

Thibault GAUDIN est chercheur et assistant au Centre de droit public de l'Université libre de Bruxelles. Diplômé en droit et en science politique, il y mène actuellement des recherches en vue de réaliser une thèse de doctorat consacrée aux interactions entre partis politiques et droit électoral. Ses travaux portent sur le droit constitutionnel et électoral, la démocratie et les partis politiques.

Geert GOEDERTIER est référendaire à la Cour constitutionnelle et assistant à l'Université de Gand. Il est (co)auteur de divers articles et ouvrages dans le domaine du droit constitutionnel, notamment *Handboek Belgisch Publiekrecht* (die Keure, 2010).

Airo HINO est professeur de science politique à l'Université de Waseda, au Japon. Ses recherches portent sur les comportements et les systèmes électoraux, les partis politiques ainsi que les médias sociaux. Il dirige l'Institute of Social Media Data.

Jérôme JAMIN est chargé de cours au Département de science politique de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Liège. Ses recherches portent sur le populisme et l'extrême droite en Europe et aux États-Unis.

Geoffroy MATAGNE est politologue et chargé de recherches au Département de science politique de l'Université de Liège. Membre de la Cellule d'appui politologique en Afrique et Caraïbe et de l'Unité d'étude des systèmes politiques belges, ses recherches portent principalement sur les politiques sociales comparées, les systèmes politiques belges et les interventions internationales dans les contextes fragiles et la gouvernance des politiques de coopération au développement.

Xavier MINY est doctorant en droit et boursier FRESH du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS dans le cadre d'un projet de recherche qu'il mène au sein de l'Unité de droit public et de droit constitutionnel et des droits de l'Homme de l'Université de Liège. L'étude qu'il développe se concentre sur les interactions entre le fédéralisme et la politique économique des États.

Koen MUYLLE est conseiller d'État et référendaire honoraire à la Cour constitutionnelle. Il est l'auteur de nombreuses publications en droit constitutionnel, parmi lesquelles on peut citer la « *Kroniek Parlementair Recht* » qui paraît régulièrement dans le *Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht* et, avec André Alen, le *Handboek van het Belgisch Staatsrecht* (Kluwer, 2011).

Christoph NIESSEN est aspirant FRESH du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS et doctorant en sciences politiques et sociales à l'Université de Namur et à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent sur la gouvernance multi-niveaux, les droits et revendications de minorités nationales en Europe occidentale, et sur les initiatives de délibération citoyenne.

Jérôme NOSSENT est diplômé en sciences politiques de l'Université de Liège. Il y est actuellement assistant-doctorant. Ses recherches portent notamment sur les instrumentations politiques du passé et le recours aux normes juridiques dans ce domaine.

François ONCLIN est diplômé en sciences politiques, en droit et en notariat de l'Université de Liège où il a défendu une thèse de doctorat en sciences juridiques comparant les droits wallon, flamand et bruxellois à propos des conséquences civiles des polices administratives sur la vente immobilière. Il est un spécialiste des questions juridiques et politiques autour du seuil électoral. Ses publications actuelles portent sur les interactions entre le droit administratif, le droit des contrats et le droit immobilier.

Hélène ORBAN est conseillère juridique au Conseil économique et social de Wallonie depuis octobre 2011, après avoir été assistante et maître de conférences à l'Unité de droit constitutionnel de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Liège. Ses recherches portent notamment sur la répartition des compétences et la coopération entre les différentes entités de l'État fédéral ainsi que sur plusieurs problématiques liées aux droits fondamentaux.

Jean-Benoit PILET est professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles. Il y mène ses recherches au sein du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL). Ses travaux portent sur les élections, les systèmes électoraux, les partis politiques, la politique belge et le parlementarisme. Il a récemment publié *Faces on the Ballot. The Personalization of Electoral Systems in Europe* (avec Alan Renwick, Oxford University Press, 2016) et *The Politics of Party Leadership* (avec William Cross, Oxford University Press, 2016).

Hugues RENARD est chef de projet démocratie participative au Département du Val-de-Marne. Il a été assistant à l'Unité d'étude des systèmes politiques belges du Département de science politique de l'Université de Liège.

Min REUCHAMPS est professeur de science politique à l'Université catholique de Louvain. Ses enseignements et ses recherches portent sur le fédéralisme et la gouvernance multi-niveaux, les innovations démocratiques et les méthodes participatives et délibératives ainsi que les relations entre langue et politique, en particulier le rôle des métaphores en politique. Il a publié plusieurs ouvrages et articles sur ces sujets, dont *Constitutional Deliberative Democracy in Europe* (avec Jane Suiter, ECPR Press, 2016) et de *The Legitimacy of Citizen-led Deliberative Democracy: The G1000 in Belgium* (avec Didier Caluwaerts, Routledge, 2018).

Herwig REYNAERT est professeur au Département de sciences politiques de la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Universiteit Gent. Il est directeur du Centre de politique locale et doyen de la Faculté. Ses enseignements et ses recherches portent sur la politique locale dans une perspective comparative et la politique belge. Il a publié plusieurs ouvrages et articles sur ces sujets.

Céline ROMAINVILLE est professeure de droit constitutionnel à l'Université catholique de Louvain et membre du Centre de recherches sur l'État et la Constitution de la Faculté de droit. Elle enseigne le droit constitutionnel et le droit des droits fondamentaux. Ses recherches portent sur la séparation des pouvoirs, le droit des droits fondamentaux, le fédéralisme belge, les liens entre droit constitutionnel et droit européen, la justice constitutionnelle et les droits culturels.

Jean-Claude SCHOLSEM est professeur ordinaire émérite et ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université de Liège, où il a enseigné pendant de nombreuses années dans le domaine du droit constitutionnel et du droit des finances publiques. Membre de la Commission de Venise depuis son origine, il en est actuellement membre suppléant. Il a œuvré au sein du Collège de recrutement des magistrats, puis auprès du Conseil supérieur de la Justice. Il a été assesseur au Conseil d'État et est actuellement membre de l'Académie royale de Belgique.

Maïté SINGELYN est titulaire d'une maîtrise en histoire, spécialisée en communication de l'histoire, de l'Université catholique de Louvain. De 2010 à 2011, elle s'est intéressée à l'histoire des systèmes électoraux en Belgique, en tant qu'assistante de recherche à l'Institut d'études européennes de cette université.

Tony VALCKE est professeur au Département de sciences politiques de la Faculté des sciences politiques et sociales à l'Université de Gand et membre du Centre de politique locale. Ses enseignements et ses recherches portent sur les élections politiques, le leadership et les élites politiques, l'histoire des institutions politiques et la politique locale et provinciale dans une perspective comparative.

Audrey VANDELEENE est chercheure postdoctorale au Département de science politique de l'Université de Lund, en Suède. Ses intérêts de recherche couvrent les partis politiques et notamment la sélection des candidats – la thématique de sa thèse, défendue en 2016 – mais également la démocratie intra-partisane, les systèmes électoraux et les questions de genre et politique.

Sofia VANDENBOSCH est doctorante au sein du Centre de recherche sur l'État et la Constitution (CRECO) à l'Université catholique de Louvain. Elle y réalise une thèse de doctorat relative à l'application des théories de la séparation des pouvoirs en droit des relations extérieures des États membres de l'Union européenne. Elle est par ailleurs collaboratrice scientifique au Service de droit public, constitutionnel et des droits de l'Homme de l'Université de Liège.

Marc VAN DER HULST est secrétaire général de la Chambre des représentants et collaborateur scientifique en droit constitutionnel à l'Université Saint-Louis et à la Vrije Universiteit Brussel. Il est l'auteur de divers articles et ouvrages dans le domaine du droit constitutionnel en général et du droit parlementaire en particulier, notamment *Het federale Parlement. Samenstelling, organisatie en werking* (INNI, 2017), *Het federale Parlement. Organiseringswijze en werking* (UGA, 2010) et *Le mandat parlementaire* (Union interparlementaire, 2000).

Sébastien VAN DROOGHENBROECK est professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, où il enseigne les sources et principes de droit, le droit constitutionnel et le droit international et européen des droits de l'homme. Il est l'auteur de divers articles et ouvrages relatifs, notamment, à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et au droit de la lutte contre la discrimination.

Quentin VAN ENIS est chargé de cours invité à l'Université de Namur (CRIDS) et à l'Université catholique de Louvain, avocat au Barreau de Bruxelles et membre du Conseil de déontologie journalistique (CDJ). Ses recherches et ses enseignements portent principalement sur le droit des médias et sur la protection des droits fondamentaux dans l'univers numérique.

Émilie VAN HAUTE est professeure au Département de science politique de l'Université libre de Bruxelles et membre du Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL). Ses travaux portent principalement sur les dynamiques intra-partisanes et les partis politiques, les systèmes partisanes, la participation politique, et les comportements électoraux.

Sigrid VAN TRAPPEN est assistante au Département de sciences politiques de l'Université de Gand. Ses recherches portent sur la représentation politique des minorités ethniques et l'influence des stéréotypes politiques sur l'élection des candidats issus des minorités ethniques.

Caroline VAN WYNSBERGHE est collaboratrice scientifique au Centre de science politique et de politique comparée (CESPOL) et a une charge de cours à l'Université catholique de Louvain. Ses recherches portent, d'une part, sur l'équilibre entre intérêts locaux et fédéraux dans les capitales fédérales et, d'autre part, sur le développement métropolitain à Bruxelles dans une perspective comparative.

Jan VELAERS est professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit de l'Université d'Anvers. Il est assesseur au Conseil d'État et membre de la « Commission pour la démocratie par le droit » (Commission de Venise). Il effectue des recherches sur les différents aspects du droit constitutionnel belge.

Marc VERDUSSEN est professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain, où il enseigne le droit constitutionnel, belge et comparé, et la justice constitutionnelle. Il dirige le Centre de recherche sur l'État et la Constitution de cette université. Il a publié de nombreux ouvrages et articles en droit constitutionnel et dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme. Il est secrétaire de rédaction de la *Revue belge de droit constitutionnel*. Il est avocat *of counsel* au barreau de Bruxelles.

Pierre VERJANS est politologue, chargé de cours au Département de science politique de l'Université de Liège. Il y enseigne la politique belge, les doctrines et pratiques politiques ainsi que les régimes politiques comparés. Il est professeur à l'université du Graben à Butembo, en République démocratique du Congo. Il est le rédacteur en chef de la revue *Fédéralisme-Régionalisme* et membre du Réseau d'Étude sur la Globalisation, la Gouvernance Internationale et les Mutations de l'État et des Nations (REGIMEN).